011/2025

C C A S
MARCHIENNES
Centre Communal d'Action Sociale

DÉLIBERATION
Reçue en Sous-Préfecture de Douai le : 17/03/2025
Publiée le : 17/3/2025
Certifié exact :
Le Maire

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 6 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 16

Date de convocation :26/02/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 6 mars à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Cathy NOTOT-GOS- Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Elizabeth DESMETTRE à Martine DELZENNE, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA

Délibération 3/2025

Objet : Rattachement du groupe Ville Amie des Ainés (VADA) au Centre Communal de l'Action Sociale

Vu la loi N°2015-1776 du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leurs politiques seniors autour de la démarche Ville Amie des Ainés,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la commission « finances – administration générale » réunie le 14 février 2025,
Vu la délibération du conseil municipal ayant eu lieu le 27 février 2025 relative au transfert de Ville Amie de Ainés au C.C.A.S

La commune de Marchiennes engagée dans une politique à destination du public séniors de la Ville, et adhérente du label Ville Amie des Ainés (VADA) organise des ateliers à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.
Considérant l'importance croissante des enjeux liés au vieillissement de la population et le besoin de développer des actions en faveur des aînés, le groupe "Ville Amie des Aînés" a été constitué afin de favoriser le bien-être et l'intégration des personnes âgées dans notre commune.
Considérant que ce groupe partage des objectifs compatibles avec les missions du CCAS, notamment en matière de maintien à domicile, d'animation sociale et d'accompagnement des personnes âgées, il est proposé d'envisager le rattachement de ce groupe au CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration se prononce :
Article 1 : Le groupe "Ville Amie des Aînés" est rattaché au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 7 mars 2025.

Article 2 : Le CCAS s'engage à soutenir les actions et initiatives du groupe "Ville Amie des Aînés" pour favoriser l'autonomie, la solidarité et le bien-être des aînés dans notre commune.

Article 3 : Le Président du CCAS est mandaté pour mettre en œuvre cette délibération et assurer la coordination entre les différentes parties prenantes.

Article 4 : Cette délibération sera communiquée aux membres du groupe "Ville Amie des Aînés" et à l'ensemble des acteurs impliqués dans le domaine de l'action sociale.

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale,
Laurent MARTINEZ

012/2025

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

DÉLIBERATION
Reçue en Sous-Préfecture de Douai le : 17/03/2025
Publiée le : 17/03/2025
Certifié exact :
Le Maire

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI
17 MARS 2025
ARCHIVÉE